CDE-2022-01-013





Mémoire du Chantier de l'économie sociale et des Pôles d'économie sociale de la région métropolitaine de Montréal

présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031 Communauté métropolitaine de Montréal - CMM



## Table des matières

Les Pôles d'économie sociale	3
Le Chantier de l'économie sociale	
L'économie sociale	
L'économie sociale : créateur de milieux de vie	
Mieux documenter l'économie sociale sur le territoire de la CMM	
Fonds d'économie sociale métropolitain	
Une meilleure concertation des acteurs économiques métropolitains	
Immobilier collectif	8
Main-d'œuvre	9
Approvisionnement responsable et marchés publics	10
Innovation sociale	11
Pésumé des recommandations	13

#### Les Pôles d'économie sociale

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

19 Pôles régionaux desservent une région définie et travaillent en lien avec les partenaires locaux de développement territorial. 3 Pôles autochtones répartis à travers le Québec travaillent de concert avec leurs gouvernements nationaux. Ensemble, ces 22 Pôles d'économie sociale sont présents sur tout le territoire québécois.

Dans la région métropolitaine de Montréal, les Pôles d'économie sociale sont: le <u>Pôle régional en économie sociale de Laval</u> (PRESL), le <u>Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal</u> (CÉSÎM), le <u>Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil</u> (PESAL), <u>Économie sociale Laurentides</u> (ESL), le <u>Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie</u> (PECEM) et <u>Économie sociale Lanaudière</u> (ESL).

## Le Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Il réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communication, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional. Il est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec au côté du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) par la Loi sur l'économie sociale de 2013.

#### Le Chantier a pour mandat de :

- concerter divers acteurs et partenaires de l'économie sociale au niveau régional et national;
- promouvoir l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique;
- créer des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets;
- participer à la construction d'alliances avec d'autres acteurs socio-économiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, incluant l'international.

#### L'économie sociale

À la fois une activité entrepreneuriale mais aussi un moyen d'entreprendre et de gérer les entreprises selon d'autres logiques économiques, les entreprises d'économie sociale sont des organisations qui émergent de la mobilisation et de la volonté des communautés de développer et de maintenir des services, des produits et des emplois pertinents et durables.

Aussi appelées « entreprises collectives », les entreprises d'économie sociale ont une vocation sociale puisqu'elles sont redevables à la collectivité (leurs membres ou des représentants de la communauté) de par leur gouvernance collective et démocratique.

Elles peuvent être administrées par les membres d'une collectivité, par leurs employé(e)s, leurs fournisseurs ou leurs clients, ou encore une combinaison de ces possibilités. Au Québec, les 90 000 administrateurs bénévoles, dont la moitié sont des femmes et le cinquième ont 35 ans et moins, qui s'impliquent aujourd'hui au sein de ces entreprises s'assurent que les choix de gestion prennent en compte les besoins et les réalités de leur communauté. Exploitées par une coopérative, une mutuelle ou un organisme à but non lucratif (OBNL), ces entreprises opèrent conformément aux principes de fonctionnement suivants, définis dans la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1):

- Répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité ;
- Ne pas être sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics ;
- Prévoir une gouvernance démocratique par les membres ;
- Aspirer à une viabilité économique ;
- Interdire ou limiter la distribution des surplus générés par leurs activités économiques;
- En cas de fermeture ou de vente, le reliquat de leurs biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établis au Québec.

Le Québec compte près de **11 200 entreprises d'économie sociale**. Ensemble, elles génèrent des revenus de **47,8 milliards de dollars** et emploient **220 000 salariés**. Ces entreprises collectives reposent sur l'engagement de **13,4 millions de membres**. Parce qu'elles font des choix de gestion innovants et au service de la qualité, de l'accessibilité et de la pérennité de leurs activités, ces entreprises sont plus résilientes que des entreprises privées. En effet, alors que 80% des entreprises privées ne survivent pas la première décennie d'activité, 75% des entreprises collectives sont toujours en opération après 15 ans d'activité. Ancrées dans leurs communautés, elles desservent un marché local et régional (76%) en se démontrant viables et autonomes : au total, les subventions et aides publiques ne représentent que 5,6% de l'ensemble des revenus des entreprises d'économie sociale.

### L'économie sociale : créateur de milieux de vie

La Commission du développement économique, des finances et de l'emploi de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tient une consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de développement économie (PMDE) 2021-2031. Les acteurs régionaux de l'économie sociale souhaitent présenter leurs recommandations à titre d'organisations économiques du Grand Montréal.

Le PMDE présente les enjeux, les axes d'intervention, les objectifs ainsi que les actions que la CMM entend mener sur la période 2022-2031 pour « accélérer le changement vers une économie plus productive, plus inclusive et plus verte ».

Depuis 2001, la CMM exerce des compétences stratégiques en matière d'aménagement, de transport, d'environnement, de développement économique, de logement social et d'équipement à caractère métropolitain : tous des secteurs où œuvrent des entreprises d'économie sociale. Et c'est en ce sens que l'outil de planification et de financement de ces compétences qu'est notamment le PMDE revêt un caractère important pour l'économie sociale. Comme façon d'entreprendre et modèles d'affaires au cœur du développement des communautés, elle peut jouer un rôle essentiel pour permettre à la CMM d'atteindre ces objectifs.

Ce rôle a d'ailleurs été reconnu par le précédent PMDE 2015-2020 qui indiquait que l'économie sociale faisait partie du « modèle montréalais ». Cependant, cette mention a été retirée du projet de PMDE.

Cette omission est étonnante pour les acteurs de l'économie sociale. Plusieurs des axes proposés et des actions qui en découleront auront soit un impact sur les entreprises collectives soit les interpelleront directement ou indirectement. Qu'ils s'agissent de l'Axe 1 « Accentuer la transition énergétique de l'économie métropolitaine », de l'Axe 2 « Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable », de l'Axe 3 « Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains » ou de l'Axe 4 « Développer les compétences pour le Grand Montréal de demain », le Chantier de l'économie sociale et les Pôles d'économie sociale concernés interpellent la CMM afin d'intégrer dans l'ensemble de son plan une réflexion large sur la place que doit occuper les entreprises collectives dans le développement du Grand Montréal.

#### Recommandation #1

« Intégrer au PMDE une réflexion sur la place de l'économie sociale dans le développement économique du la CMM »

## Mieux documenter l'économie sociale sur le territoire de la CMM

Bien que l'importance des entreprises collectives au Québec soit bien documentée à l'échelle métropolitaine, il est difficile de pouvoir tirer un bilan régionalisé des activités de l'économie sociale. En effet, les zones d'action des Pôles d'économie sociale recoupant le territoire de la CMM ne correspondent pas toujours à ses limites géographiques. Plusieurs d'entre eux desservent un territoire plus large, ne se limitant pas au seul Grand Montréal. Il est toutefois possible d'inférer du dernier portrait statistique en économie sociale de l'Institut de la statistique du Québec (2016) que près de la moitié de l'ensemble des entreprises d'économie sociale québécoises se trouve au sein de la CMM.

## Portrait des entreprises d'économie sociale par région administrative et comprises au sein de la CMM (Institut du Québec 2016)

Région	Nombre d'entreprises en économie sociale	Nombre de salariés	Revenus en millions de dollars
Montréal (06)	2781	67 680	11 704
Laval (13)	268	5 080	548
Lanaudière (14)	455	5 980	746
Laurentides (15)	436	6 660	758
Montérégie (16)	1370	22 840	9181

Outre le portrait statistique de 2016, certains pôles ont fait leur propre recension des entreprises d'économie sociale sur leur territoire. Il s'agit d'initiatives de portée inégale. À titre d'exemple, le Pôle régional d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, qui ne recoupe qu'une partie de la Montérégie, a fait appel aux services de MCE Conseil afin de lui permettre de dresser un portrait plus précis de l'économie sociale à Longueuil. Celui-ci, datant de 2019, révèle que l'agglomération compte 221 entreprises d'économie sociale qui embauchent 6633 personnes pour des revenus de 1,3 milliards de dollars, soit 6,9% du PIB de son PIB.

Il convient de dire qu'un manque d'information limite la capacité de la CMM et de ses acteurs à bien travailler de concert avec les pôles sur son territoire et les entreprises d'économie sociale de manière générale. Il serait utile de faire reposer les politiques du Grand Montréal sur des données robustes et récurrentes comme la CMM le fait pour d'autres secteurs d'activité, comme l'occupation du territoire, la sociodémographie, l'habitation, l'emploi, le transport ou l'environnement, via son Observatoire Grand Montréal.

#### Recommandation #2

« Mandater l'Observatoire Grand Montréal afin de dresser un portrait statistique de l'économie sociale sur le territoire de la CMM, notamment sur des sujets métropolitains comme la valorisation des matières résiduelles, l'économie circulaire, le développement économique, l'aménagement du territoire et le logement »

## Fonds d'économie sociale métropolitain

Le projet de PMDE fait état de l'échec du Grand Montréal à atteindre ses objectifs de croissance du PIB. Bien que cette seule mesure ne puisse brosser un portrait juste du développement et du dynamisme des activités économiques sur son territoire, la CMM devra compter sur l'ensemble des forces vives disponibles pour espérer atteindre ses nouveaux objectifs. En ce sens, l'économie sociale peut participer à renforcer la progression du Grand Montréal vers une croissance durable et équitable.

Montréal est l'une des économies les plus diversifiées au monde. Elle est en 5<sup>e</sup> position sur 40 régions métropolitaines d'Amérique du Nord. Cette réalité n'est pas étrangère à la résilience de son économie aux chocs causés par des crises. La Grande récession de 2008 en est une preuve éloquente. Le projet PMDE explique que :

« Une économie diversifiée, au sein de laquelle évoluent plusieurs secteurs d'importance, permet de mitiger l'impact sur l'économie et l'emploi d'un choc affectant un secteur en particulier. Une bonne diversification contribue ainsi à la résilience de l'économie en temps de crise ; elle a ainsi pu aider l'emploi à rebondir dans la région métropolitaine au cours de la récession. La diversification permet en outre de bien positionner l'économie à l'égard des opportunités de développement qui se présentent au fil du temps. » (p. 24)

De par sa nature, l'économie sociale est garante d'une plus grande diversification du tissu économique du Grand Montréal. Elle offre aussi une meilleure résilience aux contre-coups macroéconomiques en étant la propriété de la communauté et visant la rentabilité et l'ajout de valeur pour sa localité avant le profit. Les entreprises collectives ont aussi d'autres qualités : elles facilitent l'intégration à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail et assurent une gestion de services en faveur de la qualité, l'accessibilité et la pérennité. L'économie sociale favorise le développement social et atténue les risques de dévitalisation des communautés.

Le dernier PMDE voyait l'effet de levier que constitue l'économie sociale dans la stratégie économique de la CMM. Après avoir fait le recensement des organisations qui soutiennent financièrement les entreprises collectives, comme la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), il faisait état de l'engagement d'évaluer la faisabilité de mettre en place un fonds métropolitain d'économie sociale, soutenu financièrement par les partenaires métropolitains de l'économie sociale, qu'ils soient publics ou privés.

Aujourd'hui, ce fonds se fait toujours attendre, bien qu'il constituerait un puissant outil de développement social et économique pour le Grand Montréal. En effet, l'accès aux capitaux est souvent compliqué pour les entreprises d'économie sociale en raison de leur statut juridique qui les privent des aides sous forme de prises de participation (véhicule privilégié par les gouvernements quand vient le temps d'offrir des prêts et autres garanties pour une entreprise privée). Les municipalités peuvent faire partie de la solution à leur niveau d'intervention, mais ne peuvent constituer à elles seules l'écosystème de finance sociale à l'échelle régionale. De la même façon que la CMM a jugé important de mettre en place des outils spécifiques pour le logement social et abordable, elle doit se donner de nouvelles ressources pour l'économie sociale. Le Chantier et les Pôles sont d'avis que ce dossier doit être réactivé à la lumière des priorités exprimées dans le projet de PMDE 2022-2030.

#### Recommandation #3

« Mettre en place un fonds métropolitain d'économie sociale »

# Une meilleure concertation des acteurs économiques métropolitains

La CMM coordonne les actions de développement économique pour faciliter l'atteinte de résultats à l'échelle du Grand Montréal. Cette coordination est assurée par la Table métropolitaine de développement économique. Celle-ci réunit l'ensemble des responsables du développement économique des agglomérations, MRC et villes sur le territoire métropolitain pour mettre en place des réponses concertées aux enjeux communs. La CMM peut y faire intervenir les secrétariats de grappes, le Conseil emploi métropole (CEM), Montréal International et des ministères des deux paliers de gouvernement afin d'atteindre ses objectifs et assurer un partage de l'information et des besoins. C'est en ce sens qu'elle établit les liens nécessaires avec les organismes gouvernementaux présents dans les régions administratives que le territoire métropolitain recoupe.

Comme acteurs économiques d'importance à l'extérieur de grappes qui ne reflètent pas la réalité de leurs activités et besoins, les entreprises d'économie sociale et les Pôles d'économie sociale doivent pouvoir avoir accès aux lieux de coordination métropolitains lorsqu'il est jugé nécessaire par la CMM. Il serait dommage que les élus et professionnels du Grand Montréal se privent de leur expertise en intégrant dans ses efforts de concertation que les grappes, qui ont un rôle important à jouer au demeurant. Les Pôles ont d'ailleurs - chacun à son échelle et selon sa réalité - développé de solides liens avec leur administration municipale. Cette collaboration peut être imaginée à l'échelle métropolitaine, que ce soit, notamment, pour des solutions en transport mutualisé, la gestion des matières résiduelles ou l'habitation sociale et communautaire.

#### Recommandation #4

« Faire intervenir lorsque jugé nécessaire, les entreprises d'économie sociale, leurs représentants sectoriels ou les Pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM à la Table métropolitaine de développement économique »

### Immobilier collectif

La CMM a mis en place différents outils pour traduire ses orientations stratégiques. Parmi ceux-ci, elle s'est dotée d'un inventaire des terrains industriels qui recense les espaces vacants et leurs contraintes de développement. Pour le Grand Montréal, « une utilisation plus réfléchie et structurée des terrains disponibles à l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux projets d'investissement peut renforcer des secteurs en croissance » (PDME p.78). Effectivement, toutes les parties prenantes de l'espace métropolitain gagnent à ce que leurs spécificités soient mises en complémentarité avec celles de ses voisins. Avoir une localisation géographique efficace permet une utilisation judicieuse des terrains disponibles.

De l'avis du Chantier et des Pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM, l'inventaire des terrains industriels vacants ou propices au développement devrait inspirer le Grand Montréal à imaginer le même outil pour les bâtiments municipaux, terrains et immeubles privés ou autres à fort potentiel de valorisation collective. Qu'il s'agisse d'immeubles vacants d'une municipalité, d'une église qui cherche un repreneur, d'un ancien couvent qui souhaite garder sa vocation communautaire, d'un terrain à fort potentiel pour la collectivité, la CMM devrait créer un registre de même nature que celui pour les terrains industriels à l'intention des entrepreneurs collectifs.

L'immobilier collectif est une solution de développement qui a fait ses preuves. L'espace métropolitain regorge d'exemples à succès de ce type de repreneuriat par la collectivité. Les avantages collectifs sont nombreux. Ce modèle permet de maintenir hors marché un immeuble qui, au demeurant, aurait été en proie à la spéculation par des promoteurs privés, limitant ainsi les impacts sociaux et collectifs de son utilisation. Il représente aussi la volonté de la communauté qui aura à cœur la préservation de son patrimoine bâti. La vocation communautaire d'un bâtiment gouvernemental, religieux ou même historique sera aussi assurée. Finalement, ne cherchant pas de prime abord le profit, l'immobilier collectif permet d'envisager des revalorisations et maintenir un accès à ces lieux qui n'auraient pas été dans l'intérêt de capitaux purement privés.

#### Recommandation #5

« Ajouter les acteurs de l'économie sociale métropolitains et leurs caractéristiques à la base de données évolutive sur les caractéristiques et zones de spécialisation des territoires (PMDE, Action 2.1.1) »

#### Recommandation #6

« Afin de mieux gérer l'espace économique, disposer d'un inventaire de terrains et bâtiments publics et privés vacants, à potentiel de valorisation, à disposition et leurs contraintes de développement, validé par les trois agglomérations et les 11 MRC afin de faciliter et de favoriser les projets d'immobilier collectif et le mettre à jour de manière continue »

#### Main-d'œuvre

Les enjeux de main-d'œuvre touchent tous les secteurs. Le vieillissement de la population rend inéluctable le phénomène qui ira en s'accentuant dans les prochaines années. L'économie sociale ne fait pas exception. Les entreprises collectives peinent à attirer les travailleuses et les travailleurs dont elles ont besoin et doivent rivaliser d'imagination pour les retenir. Bien que l'immigration puisse combler une partie du problème, elle ne peut, à elle seule, renverser la tendance.

La CMM a identifié comme interlocuteur privilégié les grappes métropolitaines dans le projet de PMDE pour identifier les métiers et professions pour lesquels des besoins sont non satisfaits et proposer des moyens d'y remédier. Bien que les grappes reflètent bien certaines réalités du terrain, tel que mentionné plus tôt, les entreprises d'économie sociale n'y sont pas nécessairement représentées. Pour qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations et partager leurs solutions, le Chantier et les Pôles d'économie sociale sont d'avis que l'on doit s'assurer de l'intégration et de la participation de tous dans nos efforts pour répondre aux enjeux de main-d'œuvre. C'est d'ailleurs le souci du Conseil emploi métropole (CEM) qui inclut le Chantier comme membre observateur.

Le Chantier félicite également l'intention de la CMM de collaborer avec le Conseil emploi métropole afin de renforcer les capacités des chefs d'entreprises en gestion du changement. Le CEM mettra en place et financera des initiatives dans la région métropolitaine qui valoriseront la formation continue auprès des gestionnaires et rehausseront leurs compétences.

#### Recommandation #7

« Inclure les entreprises d'économie sociale, les représentants de ses différents secteurs, les Pôles d'économie sociale, le CSMO-ÉSAC ou le Chantier de l'économie sociale dans les consultations de la CMM entourant les métiers et professions pour lesquels des besoins en main-d'œuvre sont non satisfaits et proposer des moyens pour y remédier »

## Approvisionnement responsable et marchés publics

Les municipalités déboursent année après année d'importantes sommes pour assurer les services à la population. Pour la seule année 2019, l'ensemble des dépenses des municipalités a atteint 22 milliards de dollars. Imaginons qu'une seule fraction de ce montant soit dédiée à des contrats et des approvisionnements auprès d'entreprises en économie sociale.

Le gouvernement du Québec est d'ailleurs conscient de la disponibilité de ce puissant outil de développement économique et social. Il invite les approvisionneurs publics et municipaux à considérer davantage les entreprises d'économie sociale lors de l'acquisition de biens et services, et ce, dans le respect du cadre législatif en matière d'adjudication contractuelle. Dans ce contexte, il a entrepris plusieurs actions en vue de mieux outiller les entreprises d'économie sociale relativement à l'établissement de relations d'affaires avec les marchés publics. Les actions mises en œuvre visent également à promouvoir l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale par les ministères et organismes publics, les établissements des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation ainsi que le milieu municipal.

Les Pôles d'économie sociale ainsi que le Chantier de l'économie sociale ont mis en œuvre des projets et pratiques pour stimuler l'achat public et accompagner les entreprises d'économie sociale dans la commercialisation de leurs biens et services auprès des acheteurs municipaux, notamment par le biais d'outils et d'activités pour favoriser l'approvisionnement auprès d'entreprises d'économie sociale dont plusieurs sont pertinents pour les responsables de l'approvisionnement d'organismes municipaux.

Le projet de PMDE identifie les achats publics comme pouvant favoriser la transition écologique et énergétique de l'économie. L'incorporation de critères environnementaux dans les pratiques d'approvisionnement des administrations municipales est une piste proposée. Il outillera les municipalités pour : a) tester et offrir une vitrine pour des innovations produites par les PME locales, notamment dans le domaine des technologies propres et de la mobilité durable; et b) mieux valoriser les innovations des PME locales et les produits présentant des avantages sur le plan environnemental dans les processus d'appel d'offres. Des initiatives de sensibilisation seront menées en conséquence.

Bien que l'innovation demeure importante dans le développement économique de Montréal et que celle-ci peut être utile dans la transition écologique, d'autres pratiques d'approvisionnement responsable ont aussi fait leurs preuves. Les municipalités du Grand Montréal ont d'ailleurs appliqué plusieurs d'entre elles avec succès afin de faciliter l'accès aux marchés publics pour les entreprises

d'économie sociale : critères sociaux, marchés réservés, contrat de gré à gré, pratiques d'allotissement. D'autres outils sont à la disposition du monde municipal. De manière générale, une municipalité peut éviter de demander des garanties ou cautionnements lorsque la situation le permet pour éviter qu'ils agissent indûment comme obstacle. Diffuser et encourager l'utilisation de répertoires de biens et services en économie sociale par les services requérants ou assurer une veille afin de connaître l'offre de biens et services en économie sociale sur son territoire et identifier, lorsque la situation s'y prête, des occasions de partenariat et de développement.

Certaines municipalités membres de la CMM ont également levé la main pour joindre les projets « <u>l'Économie sociale, j'achète »</u> portés par les Pôles. Ces initiatives ont pour objectif de favoriser les achats en économie sociale par des acheteurs institutionnels, incluant municipaux, par le biais de maillages et d'accompagnement des acheteurs et entreprises collectives locales. Par exemple, à Montréal, l'initiative « L'Économie sociale, j'achète! », pilotée par le CÉSÎM, a permis la signature de plus de 400 contrats pour une valeur de plus de 24 millions de dollars entre les entreprises d'économie sociale et les grands acheteurs publics et privés en 2020-2021.

La CMM devrait ajouter ces pratiques communes aux politiques d'approvisionnement en économie sociale dans ses actions pour outiller les municipalités dans la poursuite de ses objectifs environnementaux, mais aussi de développement économique local.

#### Recommandation #8

« Outiller les municipalités pour faciliter l'accès des entreprises d'économie sociale à leurs marchés publics notamment en encourageant les bonnes pratiques et l'émulation au sein du monde municipal, en collaboration avec les pôles d'économie sociale »

#### Recommandation #9

« Joindre l'« Économie sociale, j'achète » et financer des partenariats dans le cadre de cette initiative avec les pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM »

## Innovation sociale

L'innovation, peu importe sa source, doit être perçue comme un moteur de développement économique et social en servant une vision et une volonté de croissance inclusive. Cette approche semble n'être qu'en partie reprise par le projet de la PMDE. Si l'importance de l'innovation comme accélérateur de productivité et de création de richesse et que le rôle névralgique que joue la création d'innovation et sa matérialisation sous forme de nouveaux produits ou de nouveaux procédés sont bien décrits, il cantonne cependant les actions du Grand Montréal aux progrès techniques.

Afin de favoriser le meilleur développement économique et social du Grand Montréal, le PMDE devra aussi intégrer de manière transversale l'importance de mettre de l'avant le soutien au développement et l'essaimage de pratiques plus porteuses pour la collectivité sur le plan social, économique et environnemental : l'innovation sociale.

Le Chantier adhère à la définition de l'innovation sociale mise de l'avant par le Réseau québécois d'innovation sociale (RQIS). Issues de l'expérimentation, puis systématisées et généralisées, les innovations sociales émergent de processus collaboratifs qui sont garants de l'adéquation entre le besoin et la solution développée. En matière d'innovation sociale, on ne peut donc jamais dissocier le processus du résultat. Mobilisation citoyenne, animation territoriale, concertation de toutes sortes, l'innovation sociale naît de processus qui en assurent la pertinence sociale.

Dans le cadre du PMDE, il s'agit donc, d'une part, de stimuler de nouvelles idées, concrétiser de nouveaux produits, procédés ou méthodes mais, d'autre part, de propulser de nouvelles façons de faire les choses. En ce sens, la stratégie métropolitaine doit renforcer l'adoption d'innovations techniques et sociales. Si la CMM fait en sorte que l'adoption d'innovations par les entreprises soit une priorité du développement économique portée par les grappes métropolitaines, cette initiative doit également prendre en compte l'innovation sociale. Il en va de même de la caractérisation de l'écosystème d'innovation métropolitain.

#### Recommandation #10

« Intégrer les acteurs de l'écosystème d'innovation sociale dans les efforts de caractérisation et de mise à jour de l'écosystème d'innovation métropolitain »

#### Recommandation #11

« S'appuyer sur l'expertise en économie sociale pour faire en sorte que l'adoption d'innovations sociales par les entreprises soit une priorité du développement économique et social métropolitain »



#### Résumé des recommandations

#### Recommandation #1

« Intégrer au PMDE une réflexion sur la place de l'économie sociale dans le développement économique du la CMM »

#### Recommandation #2

« Mandater l'Observatoire Grand Montréal afin de dresser un portrait statistique de l'économie sociale sur le territoire de la CMM, notamment sur des sujets métropolitains comme la valorisation des matières résiduelles, l'économie circulaire, le développement économique, l'aménagement du territoire et le logement »

#### Recommandation #3

« Mettre en place un fonds métropolitain d'économie sociale »

#### Recommandation #4

« Faire intervenir, lorsque jugé nécessaire, les entreprises d'économie sociale, leurs représentants sectoriels ou les Pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM à la Table métropolitaine de développement économique »

#### Recommandation #5

« Ajouter les acteurs de l'économie sociale métropolitains et leurs caractéristiques à la base de données évolutive sur les caractéristiques et zones de spécialisation des territoires (PMDE action 2.1.1) »

#### Recommandation #6

« Afin de mieux gérer l'espace économique, disposer d'un inventaire de terrains et bâtiments publics et privé vacants, à potentiel de valorisation, à disposition et leurs contraintes de développement, validé par les trois agglomérations et les 11 MRC afin de faciliter et de favoriser les projets d'immobilier collectif et le mettre à jour de manière continue »

#### Recommandation #7

« Inclure les entreprises d'économie sociale, les représentants de ses différents secteurs, les Pôles d'économie social, le CSMO-ESAC ou le Chantier de l'économie sociale dans les consultations de la CMM entourant les métiers et professions pour lesquels des besoins en main-d'œuvre sont non satisfaits et proposer des moyens pour y remédier »

#### Recommandation #8

« Outiller les municipalités pour faciliter l'accès des entreprises d'économie sociale à leurs marchés publics notamment en encourageant les bonnes pratiques et l'émulation au sein du monde municipal, en collaboration avec les pôles d'économie sociale »

#### Recommandation #9

« Joindre l'« Économie sociale, j'achète » et financer des partenariats dans le cadre de cette initiative avec les Pôles d'économie sociale sur le territoire de la CMM »

#### Recommandation #10

« Intégrer les acteurs de l'écosystème d'innovation sociale dans les efforts de caractérisation et de mise à jour de l'écosystème d'innovation métropolitain »

#### Recommandation #11

« S'appuyer sur l'expertise en économie sociale pour faire en sorte que l'adoption d'innovations sociales par les entreprises soit une priorité du développement économique et social métropolitain »